

Titres-restaurants : les restaurateurs saluent l'arrivée de Worklife, le premier émetteur sans commission

Alors que plus de 4,5 millions de Français utilisent des titres restaurant chaque jour, beaucoup d'entre eux ignorent que des commissions sont prélevées sur chaque transaction réalisée par les restaurateurs. Ces frais n'ont cessé d'augmenter ces dernières années et peuvent représenter aujourd'hui, jusqu'à 5% du montant HT de la transaction.

Un nouvel émetteur de titres pourrait pourtant tout changer. En effet, Worklife est le seul émetteur à ce jour qui ne prend aucune commission auprès des restaurateurs : seuls les frais bancaires classiques sont appliqués, comme pour n'importe quelle carte bancaire d'entreprise. Autre avantage : pas de long délai de remboursement. Dans un contexte où la crise Covid-19 a fragilisé le secteur de la restauration comme jamais, ce sont d'ailleurs les raisons du soutien du premier syndicat patronal du secteur, l'UMIH. *"On ne peut que se réjouir de l'arrivée de Worklife, un émetteur plus social qui montre qu'un modèle économique ne faisant pas peser l'ensemble des charges sur le dos des restaurateurs est possible"* affirme Hubert JAN, Président UMIH Restauration.

Worklife entend en effet à la fois proposer une solution sociale et solidaire auprès des restaurateurs et apporter de la valeur auprès des entreprises qui soutiennent cette démarche. En effet, contrairement aux autres solutions de titres restaurants, les entreprises payent de 1€ à 5€/mois/salarié pour la carte Worklife, apportant ainsi leur soutien aux restaurateurs. Au-delà du simple titre-restaurant exonéré de charges pour la part employeur, Worklife permet de valoriser sur une application mobile l'ensemble des avantages sociaux de l'entreprise et de regrouper sur sa carte, outre les titres-restaurant, le financement d'autres avantages comme la mobilité, la garde d'enfant ou l'indemnité télétravail. En apportant un usage régulier, le titre-restaurant devient un catalyseur pour la communication de la marque employeur. L'objectif est ainsi d'améliorer l'engagement des collaborateurs à travers une solution innovante, que l'entreprise est cette fois prête à financer.

Worklife soutient d'ailleurs la position de l'UMIH d'encadrer les commissions des titres restaurants. *"Notre volonté est de donner la voie pour que bientôt l'ensemble des émetteurs de titres-restaurant réduisent, voire renoncent aux montants excessifs de leurs commissions. Les restaurateurs ont aujourd'hui le choix d'accepter uniquement les émetteurs éthiques."* conclut Benjamin Suchar, fondateur de Worklife.



A propos de Worklife

Lancée en octobre 2020, Worklife est une solution 360° pour la qualité de vie au travail qui révolutionne les avantages salariés. Worklife met l'accent sur l'accompagnement des nouvelles formes de travail, en proposant une App qui regroupe l'ensemble des avantages salariés et une carte de paiement qui permet de les financer. Les titres restaurants, le forfait mobilité durable, le financement de l'équipement de télétravail et les Services à la personne sont enfin regroupés sur la même carte. Worklife compte aujourd'hui plus de 130 entreprises clientes et 1 million de salariés couverts. Pour les services à domicile, Worklife s'appuie sur le réseau [Yoopies](#), une de ses marques et première plateforme de services à domicile en Europe.

Pour en savoir plus : worklife.io

A propos de l'UMIH

L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie-restauration. Avec ses syndicats associés, l'UMIH représente 77% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. Depuis 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales (outre-mer inclus).